

Séance du 17 février 2023

Délibération n° 2023_15

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry et LARGEAU Brigitte.

Objet : Location d'un appartement communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de location d'un appartement communal situé 3 rue de la fontaine – 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY par Monsieur BAYARD William, gérant de la société « La Toque de Quitterie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de louer un appartement communal situé 3 rue de la fontaine – 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY à « La Toque de Quitterie » dont le gérant est Monsieur BAYARD William domicilié 835 avenue de Brassens – 40110 Ygos-Saint-Saturnin à compter du 1^{er} mars 2023.
- **FIXE** le montant mensuel du loyer à 510 euros, payable en début de chaque mois auprès de la Trésorerie de Mont-de-Marsan Agglomération. Ledit loyer sera révisé chaque année, à la date du début connu au jour de la location.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le bail de location.

Pour extrait conforme,
Saint Martin d'Oney, le 23 février 2023

Le Maire,
Philippe SAËS

